Konkurse Faillites Fallimenti

No 196 Mittwoch, 10.10.2007 125. Jahrgang

1. Débitrice: Urs Schaffner SA, rue Voltaire 3-5, 1200 Genève

2. Remarques: Achat et vente d'outils, machines, articles ma-nufacturés divers et tous produits pour des travaux de brico-

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1); 2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions

relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2-3) Pour tout renseignement:

Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01

Office des faillites 1227 Carouge

(04145308)